****

**POUR L’UCR FO,**

**NON à L’AUGMENTATION DE LA CSG**

**REVALORISATION DU POUVOIR D’ACHAT DES RETRAITéS**

**RETOUR AUX COTISATIONS SOCIALES GéRéES PAR LA SéCURITE SOCIALE**

Le 28 septembre 2017, nous étions 80.000 à manifester contre la hausse de la CSG.

Le 15 mars 2018, à l’appel de 9 organisations, nous étions 200.000 dans la rue pour exprimer la colère de millions de retraités face à cette hausse de 25% de la CSG et pour exiger une revalorisation de nos pensions.

Le 14 juin, nous irons porter des dizaines de milliers de signatures aux députés pour leur demander de voter une loi de finance rectificative qui annule la hausse de la CSG pour tous, qui mette fin au gel des pensions et décide de leur revalorisation.

L’UCR FO sera dans la rue le 14 juin comme le 28 septembre et le 15 mars.

Nous savons que si on ne met pas un coup d’arrêt à cette spirale infernale, demain, c’est tout l’édifice de la protection sociale collective qui risque de s’effondrer.

Dès 1991, date de la création de la CSG par le Premier ministre M ROCARD, FORCE OUVRIERE a dénoncé les dangers de cette mesure en expliquant que supprimer les cotisations sociales au profit de l’impôt constituait une attaque sans précédent contre notre système de Sécurité sociale.

**Aujourd’hui, plus que jamais, l’UCR FORCE OUVRIERE entend rappeler que si les cotisations ouvrent des droits, l’impôt lui n’en ouvre pas !**

Si nos anciens ont créé en 1945 un système basé sur les cotisations sociales, c’est précisément pour mettre la Sécurité Sociale à l’abri des gouvernants et du capital financier puisque les cotisations sont immédiatement reversées sous forme de prestations : maladie aux malades, familiales aux familles et vieillesse aux retraités.

L’UCR FO, qui combat aujourd’hui contre la hausse de la CSG avec 8 autres organisations de retraités, **inscrit son action dans la perspective de la suppression totale de la CSG et du retour des cotisations sociales dans le giron la Sécurité sociale dont l’unique but est de** *« garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent »(article 1 du Code de la Sécurité sociale).*

C’est cela la solidarité !

**le 14 JUIN 2018**

**MOBILISONS NOUS AVEC L’UCR FO**

* **Contre la hausse de la CSG**
* **Pour le retour aux cotisations sociales gérées par la seule Sécurité sociale**
* **Pour la revalorisation des pensions**